

Foire Aux Questions : **COFINANCEUR**

Mots clés	Réponses :
BUDGET	L'ADEME finance uniquement la rémunération (Aucune participation aux frais de mission, équipement, ...). Ces dépenses seront prises en charges par le COFINANCEUR ou le Laboratoire
CHOIX DU COFINANCEUR	L'ADEME ne propose pas de cofinanceur
COFINANCEUR ETRANGER	Un COFINANCEUR étranger est éligible au dossier
CONVENTION DE COLLABORATION	Un modèle de convention de collaboration est disponible dans l'Appel à Candidatures Un projet de convention de collaboration (modèle disponible sur la page d'accueil) sera adressé début septembre, par la Cellule Thèses, aux partenaires du projet de thèse : COFINANCEUR, ORGANISME(S) (représentant le laboratoire). Une fois signée par l'ensemble des partenaires, l'ADEME adressera la convention aux partenaires signataires. Une copie sera téléchargée sur la plateforme pour consultation
COUT DU COFINANCEMENT	La rémunération du doctorant est estimée à 110 000 € hors frais de gestion . Le détail du coût de la rémunération sur 3 ans est disponible Point 8 dans l'Appel à Candidatures
COUT DU COFINANCEMENT	Le COFINANCEUR peut demander une rémunération supérieure à celle proposée dans l'annexe 3. La majoration sera supportée par le COFINANCEUR
FORMULAIRE D'ENGAGEMENT	Imprimer le formulaire d'engagement et le télécharger, une fois complété du montant et signé, sur la plateforme avant le 31/05/2021 Ce formulaire vaut engagement, FERME ET DEFINITIF, du COFINANCEUR . Il est annexé à la convention de collaboration si le dossier est retenu.
FRAIS DE GESTION	Les entreprises supportent 15% de frais de gestion calculés sur le salaire chargé du doctorant. Le détail du coût de la rémunération sur 3 ans est disponible en annexe 3 de l'Appel à Candidatures
PARTICIPATION FINANCIERE	L'ADEME rémunère le doctorant. La participation du COFINANCEUR sera facturée selon l'échéancier précisé dans la convention de collaboration signée par tous les partenaires
PLUSIEURS COFINANCEURS	Il est possible d'avoir plusieurs COFINANCEURS
RECHERCHE D'UN COFINANCEUR	Si le COFINANCEUR n'a pas confirmé au dépôt du dossier de candidature, il faut sélectionner « à la Recherche d'un COFINANCEUR » sur la plateforme et informer au plus vite la Cellule Thèses dès confirmation d'un COFINANCEUR
SANS COFINANCEUR	Un dossier peut être déposé sans COFINANCEMENT. Les dossiers financés à 100 % par l'ADEME portent en priorité sur des sujets en SHS, Economie, Sociologie, Droit...
STATUT DU COFINANCEUR	Le COFINANCEUR peut être : une société, une Université (avec des fonds ANR), un Institut de recherche, un Labex, un Conseil Régional

➔ **Si le COFINANCEUR est un CONSEIL REGIONAL**

AAC REGION	Respecter la procédure de l'Appel à Candidatures de la Région en parallèle de l'Appel à Candidatures de l'ADEME
AAC REGION	L'ADEME sera <u>le bénéficiaire des fonds versés par la Région</u> car employeur du salarié
CALENDRIER DE L'AAC POUR LA REGION	Contactez la Région pour connaître son calendrier d'Appel à Candidatures. Vérifier si les critères sont compatibles avec les critères de l'Appel à Candidature de l'ADEME
PARTENAIRE ECONOMIQUE	Certaines Régions évoquent le partenaire économique dans le formulaire. L'ADEME n'est pas le partenaire économique
SAISIE DE LA REGION	La Région n'a pas à saisir d'informations en tant que COFINANCEUR sur notre plateforme
Dépôt Dossier de candidatures	La Cellule Thèses peut déposer le dossier sur la plateforme de la Région en tant que porteur de projet. Pour cela, contacter Maguy FAVRELIERE 02 41 20 41 47